

## Mesures dérogatoires MAJ 01/06/2021

MESURES DÉROGATOIRES MISES EN PLACE DURANT LA CRISE SANITAIRE
Dérogations prolongées
Prise en charge des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour garde d'enfant moins de 16 ans en attente de confirmation
Prise en charge des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail des personnes vulnérables en attente de confirmation
Prise en charge des indemnités journalières en cas d'arrêt prescrit pour infection Covid
Suivi des patients Covid à domicile : AMI 5,8+MCI (non pris en charge 100% exo 3) Avec prélèvement : AMI 5,8+AMI 1,5+MCI
Majoration pour les patients Covid+ recevant des soins courants : +1,65 (+1,58 en DROM) avec les AMI ou AMX +1,96 (+1,93) avec les AIS
Mise en œuvre des dépistages individuels A domicile : AMI 4,2 (nasopharyngé) AMI 2,6 (salivaire) Au cabinet ou collectifs : AMI 3,1 (nasopharyngé) AMI 1,9 (salivaire)
Tests antigéniques Au cabinet : AMI 6,2 Au domicile du patient : AMI 7,3 Dans le cadre d'un dépistage collectif en ESMS ou centre Covid : AMI 4,9
Contact tracing lors de la réalisation de tests Ag : AMI 9,6 (se cumule à taux plein avec la cotation de la réalisation du test antigénique)
Autorisation d'effectuer des soins à domicile sans mention spécifique sur l'ordonnance

## Mesures dérogatoires MAJ 01/06/2021

Dérogation à la notion de professionnels de santé le plus proche

Possibilité d'exercer en parallèle des remplaçants

Actes Réalisés à distance par télésuivi (AMI 3,2) pris en charge à 100% (exo 3)

Accompagnement à la téléconsultation pris en charge à 100% (exo 3)

Accompagnement des consultations en centres Covid (TLL)

La visite à domicile de « suivi d'isolement »

cotation AMI 5,6 + MCI.

Cette rémunération pourra être complétée le cas échéant par la rémunération pour la réalisation des tests antigéniques des autres membres du foyer, ainsi que des majorations en cas d'actes réalisés un dimanche ou jour férié ainsi que des indemnités kilométriques.

Vaccination anti-Covid

En centre de vaccination : forfait de 220€ par demi-journée ou 55€ de l'heure

forfait de 240€ par demi-journée les samedis, dimanches et JF

Hors centre (à l'acte) : INJ (exo div 3)

7,80€ (8,10€ en DROM) pour prescription et injection

9,15€ (9,45€ en DROM) pour la vaccination à domicile de personne ne nécessitant pas de soins infirmiers.

Saisie dans le téléservice Vaccin Covid : 5,40€ par injection